9 frimaire an 3e

117.
FRC 9
12332

Case
FRC
18123

MOTIFS
DE L'ACTE D'ACCUSATION
CONTRE CARRIER,
PAR DUPUIS,

REPRÉSENTANT du Peuple, Député par le Département de Seine et Oise.

PREMIÈRE PARTIE.

CITOYENS COLLÈGUES,

ILS nous avaient bien indignement calomniés, ceux qui avaient publié, que Carrier trouverait parmi nous des défenseurs, parce qu'il y avait des complices et des amis ; qu'il n'était que le premier chaînon d'une longue chaîne d'hommes coupables de crimes pareils, qui tous avaient un grand intérêt à s'opposer à ce que cette première redoute de leur camp fût emportée. Nous avons victorieusement repoussé cette calomnie, par l'unanimité qui a résulté de notre appel nominal, et qui a été, j'aime à le croire, la suite des lumières acquises durant la discussion, plutôt que l'effet d'une politique adroite dans quelques uns, pour ne pas se découvrir inutilement, par une opposition trop appa-

THE NEWBERRY LIBRARY

118.

rente à l'opinion prononcée de toute la France, et à la majorité imposante de leurs collègues. D'après cette persuasion, c'est moins à vous, Citoyens Représentans, que j'adresse le discours que j'avais préparé contre Car ier, dans le cas où l'on eût osé le défendre ouvertement à cette tribune, que ce n'est à tous ceux, qui hors de cette enceinte songeraient encore à le justifier ou à le plaindre, et rejetteraient ses crimes sur la fougue d'un patriotisme peu éclairé, qui a poussé souvent des patriotes ardens au-delà des bornes de la justice et de la sagesse.

Ce serait se tromper étrangement, que de s'obstiner à voir dans Carrier un patriote persécuté par l'aristocratie, comme il a voulu le donner à entendre lui-même, au lieu d'y voir un des agens les plus forcenés de la conspiration des rois de l'Europe, qui voulaient ensanglanter votre révolution à un tel point, que vous-mêmes en fussiez fatigués, et décrier le nom Français aux yeux de tous les Peuples du monde. Voilà le rôle dont Carrier était chargé parmi nous; et je laisse à juger s'il l'a rempli à la satisfaction de ses maîtres. Oui, c'est sous ce point de vue que Carrier se présente à mes yeux; c'est la réflexion qui naît dans mon esprit, lorsque je porte mes regards sur la masse de ses crimes, que j'en considère la nature, que je me rappelle dans quels tems, dans quels lieux ils les a commis, et que je me demande quel en pouvait être le but; car alors il m'est impossible d'y trouver un homme qui cherchât à établir la République, en la faisant aimer. Je n'y vois plus qu'un agent de la contre-révolution, à qui

119.

je vais tracer le plan, auquel il a constamment travaillé. Vous l'avoir signalé, c'est avoir signalé à la France tous les agens de cette vaste conspiration, qui devait ensevelir la République sous des monceaux de cadavres. Suivons les traces sanglantes de leur affreuse politique; et il ne nous sera pas difficile d'appercevoir vers quel but elle dirigeait sa marche. Car je ne dis pas seulement, que cela en devait être la suite nécessaire, mais que c'en était le but. Il n'est personne en effet de nous, citoyens collègues, qui n'ait entendu parler du plan de contre-révolution qui fut proposé par Colloredo, dans le conseil de l'empereur. Ce digne ministre d'un tel maître, ne comptant, comme tous ses semblables, pour rien les malheurs des Peuples, quand ils servent à fortifier la puissance des rois, voyant qu'il était impossible de vous vaincre par la force des armes, proposa de rendre les formes de votre République si affreuses, que non-seulement les sujets des rois, mais les Français eux-mêmes en eussent horreur, et que dans le parallèle que l'on ferait de leur gouvernement avec le vôtre, tout l'avantage restât à la monarchie. Car ce n'était pas l'imbécille Capet, le descendant des rivaux de l'orgueilleuse famille d'Autriche, que l'empereur voulait venger; ce n'était point les prêtres, que l'Angleterre voulait rétablir en France pour plaire au pontife de Rome; c'était la République Française qu'il fallait empêcher de s'établir au milieu des monarchies de l'Europe, qu'elle doit un jour écraser de sa puissance. Vos ennemis étaient assez instruits en politique, pour sçavoir, qu'il n'est aucune

force dans la nature qui puisse établir le Gouvernement Républicain sur les bases de la scélératesse et du crime ; que c'est l'affreux privilège des gouvernemens des despotes. Ils savaient, qu'il n'y a qu'un pas de la liberté à la licence que le desir de l'égalité devient souvent tyrannie dans ceux, qui ont à se venger de l'humiliation dans laquelle on les a injustement tenus, et que l'équilibre est aussi difficile à conserver, dans la lutte des prétentions diverses des hommes, qu'il l'est dans les diverses forces de la nature.

Ils savaient combien il est difficile d'organiser une République avec les débris d'une monarchie corrompue, et que dans le passage d'un gouvernement à l'autre, on rencontre ce cahos, qui, comme celui dont nous parlent les Anciens, ne renferme dans ses gouffres ténébreux que des monstres.

C'était là que les rois de l'Europe attendaient le Peuple Français ; et qu'à force de crimes et de malheurs ils espéraient le faire repentir d'avoir voulu ouvrir les yeux à la lumière, et cueillir les fruits de l'arbre de la liberté. Ils savaient que cet arbre que nous venions de planter, serait battu de bien des orages, et arrosé de bien des flots de sang, avant que le Peuple heureux et tranquille pût se reposer sous son ombre. Ils n'ignoraient pas, qu'une grande révolution dans un grand état, met en fermentation de grandes passions et de grands vices ; qu'elle entraîne nécessairement à sa suite bien des crimes, lors même que les hommes les plus sages en dirigent les mouvemens. Il fallait s'emparer

des idées de liberté, et d'égalité, pour substituer à une révolution un renversement de toutes choses; donner à toutes les passions, à tous les chocs d'intérêts et de préjugés le plus grand développement possible, afin de rejetter ensuite tous les malheurs et les crimes qui naîtraient, sur le Gouvernement Républicain; car il était important pour les rois d'étouffer le nouvel Hercule dans son berceau. Leur politique était donc de fortifier les amis des rois dans leurs anciennes opinions sur la nécessité de la monarchie; de justifier les craintes, que le nom seul de République avait inspiré; et de réaliser toutes les sinistres prédictions, que les vieux amis des rois avaient faites sur la destinée de la République naissante. Il fallait lui ôter tous les amis, qu'elle aurait pu se faire, en rendant les Français plus heureux par le règne de la sagesse et de la justice, dont on reprochait à l'ancien gouvernement d'avoir si souvent manqué.

On croyait encore avoir à faire a une nation légère, aisée a rebuter, quand la jouissance ne suivait pas de près le desir, et dont les mœurs douces seraient bientôt révoltées du spectacle des horreurs, que l'on se proposait de mettre chaque jour sous ses yeux, aux dépens de l'aristocratie elle-même, qui n'était plus bonne qu'à être massacrée, pour mieux masquer les projets des faux patriotes, qui travaillaient pour le compte des rois. Le terme de tant de crimes devait être la paix avec un maître; et avec elle l'espoir de la tranquillité pour les riches, et du retour de l'abondance pour le Peuple, pour qui les besoins de la guerre,

l'impéritie et la malveillance auraient rendu long-tems les subsistances rares et difficiles à se procurer. Pour l'exécution de ce plan, on avait besoin d'hommes déjà accrédités parmi le Peuple par une haine prononcée, au moins en apparence, contre l'aristocratie, et qui pouvaient vendre leur popularité aux puissances étrangères, et les servir utilement sans être soupçonnés. C'est pour cela qu'on mit en avant ces hommes révolutionnaires, ces révolutionnaires exclusifs, ces seuls véritables révolutionnaires, qui devaient pousser si violemment le char de la révolution, qu'il fût enfin renversé.

On jetta donc les yeux sur les hommes les plus exagérés dans leurs principes, les plus aveugles dans leur fougue, les plus soupçonneux et les plus irascibles par caractère, les plus immoraux dans leur conduite; sur ceux qui avaient ou plus de passions, ou plus de besoins, ou plus de craintes du retour à un ordre quelconque; et de tous ces élémens on composa l'affreuse ligue soi-disant révolutionnaire, qui dirigée par des agens plus rusés nous conduisait tout droit à la contre-révolution.

Je vous dénonce aujourd'hui Carrier, comme ayant été un des agens de cette conspiration des rois, à laquelle son caractère naturellement féroce a paru le rendre propre aux yeux des chefs de cette vaste conjuration, qui s'étendait sur toute la France, et qui organisait ses moyens d'attaque, et devait les faire réussir à l'ombre du drapeau tricolor, jusqu'au moment où elle arborerait le drapeau blanc.

Les instructions, que paraît avoir reçu Carrier des

directeurs de ce plan étaient telles, qu'en les suivant, il devait présenter aux yeux des Peuples, chez lesquels on l'envoyait, un tableau si contrastant avec toute idée de moralité et de justice, que le nom seul de République fît horreur, et aux républicains de Nantes, et aux royalistes de la Vendée. Les chefs de ces derniers étaient occupés de leur côté de contraster de conduite, avec les agens soi-disans républicains, afin de lier plus fortement au parti royaliste ceux qui par erreur ou par force y étaient déjà attachés, et d'y attirer ceux qui balançaient encore à les suivre, et qui ne tenaient que faiblement au régime Républicain, qu'ils ne connaissaient que par les maux qu'il leur avait causés; car on ne défend pas long-tems un gouvernement que l'on hait; parce qu'il nous rend malheurex; et votre République, ne vous y trompez pas, ne datte son existence, que du jour où le sentiment du bonheur y attache tous les français.

Et qu'on ne me dise pas, que je trace ici d'imagination un plan politique, que jamais nos ennemis n'ont songé à adopter. Il me suffit pour vous en convaincre, d'extraire quelques lignes du rapport de nos Collègues Choudieu et Richard, dont le témoignage ne peut être suspect à aucun de nous, et qui nous ont donné des détails intéressans sur les causes des progrès de cette malheureuse guerre, qu'ils ont vue de si près.

« Les scélérats qui dirigeaient cette guerre parricide, » nous disent nos collègues, employoient toutes sortes » de moyens pour profiter de leurs avantages et les

124.

„ étendre. Ils faisaient circuler dans les pays, qui „ n'avaient pas encore partagé leurs crimes, des pro„ clamations, dans lesquelles ils peignaient la Révolu„ tion sous les plus affreuses couleurs. „ Retenez bien cette phrase. « Ils affectaient envers nos prisonniers „ une fausse humanité ; ils n'épargnaient rien pour les „ attirer à leur parti ; ils nous les renvoyaient souvent avec „ une simple défense de porter les armes contre la „ religion et le rois ; ils se ménageaient par là au „ milieu de nous de nouveaux partisans ; ils tranqui„ lisaient les hommes faibles sur la crainte de tomber „ entre leurs mains, et ils ébranlaient leur fidélité. „ Les nobles et les prêtres se couvraient du double „ masque de l'hypocrisie politique et religieuse. Ils „ affectaient les uns et les autres les plus grands dehors „ de piété, et le plus grand dévouement pour le „ bonheur des hommes.

« Ils étaient parvenus à force d'imposture à rendre „ impossible pour leurs malheureuses victimes tout re„ tour à la raison et tout accès à la lumière. D'un „ autre côté ils avaient emprunté quelques unes de „ nos formes Républicaines, pour completter l'erreur. „ Ils s'habillaient et ils vivaient comme leurs soldats. On „ avait confié aux habitans dans quelques endroits „ la nomination de leurs comités, et les chefs qui „ conduisaient chaque paroisse au combat, étaient choisis „ par ceux qui les composaient. Avec tous ces moyens, „ ils étaiet parvenus à inspirer à cette multitude im„ mense le dévouement le plus absolu a leurs volontés „ et a leurs projets. „

Voilà, Citoyens collègues, le système politique qui a été adopté par vos ennemis, pour fortifier de plus en plus les liens, qui attachaient le Peuple à ses anciennes habitudes, au gouvernement et à la religion de ses pères, et qui n'avaient point encore le sentiment de la liberté, ni le desir d'un gouvernement Républicain, qu'il importait sur-tout à leurs chefs de leur faire abhorrer. Aussi Choudieu et Richard vous ont-ils dit, que c'était à cela sur-tout qu'ils s'attachaient, dans les peintures hideuses qu'ils faisaient du nouveau gouvernement. Voyons jusqu'à quel point Carrier a secondé leurs vues, et est entré dans l'exécution d'un plan, dont les royalistes ne pouvaient remplir qu'une partie, et dont l'autre devait être confiée a des soi-disant républicains, qui dans les différentes contrées de la France, s'étaient chargés du soin de faire abhorrer la République.

Pour pouvoir mieux juger de l'exactitude avec laquelle Carrier a suivi ses instructions dans l'exécution d'un plan de contraste avec celui des chefs des royalistes, et la correlation de ses mesures soi-disant, révolutionnaires, avec les mesures contre-révolutionnaires de nos ennemis, réunissons dans un cadre abregé les faits isolés qu'on lui impute, pour en faire naître un ensemble bien combiné, et voir, comment des faits inexplicables dans la politique d'un homme, qui eût cherché à établir et à faire aimer le régime républicain, s'expliquent sans difficulté dans celui qui aurait voulu le faire abhorrer, et cadrent admirablement avec l'affreux plan des puissances étr[illegible]res, auquel Carrier était

chargé de travailler. Il nous suffit pour cela d'examiner la conduite qu'il a tenue à l'égard des républicains, et celle qu'il a tenue à l'égard des royalistes, et de voir s'il n'a pas fait tout ce qui était en lui, pour dégoûter les premiers du nouveau gouvernement, et pour fortifier l'attachement des autres au régime royal, lors même qu'ils eussent été tentés d'y renoncer, et de se réunir à nous. C'est de cet examen que dépendra l'idée que nous devrons avoir de son esprit révolutionnaire, et de celui de tous les autres partisans du système de terreur. Car à coup sûr, ceux qui servaient si bien les projets des rois, n'étaient pas les amis de la République, quelque drapeau qu'ils arborassent.

Carrier est à peine arrivé à Nantes, qu'il se plaint de ne pas déjà trouver cette ville en contre-révolution; il est fâché qu'elle soit encore fidèle à la République. En effet, les braves Nantais avaient soutenu plusieurs sièges contre plus de soixante mille royalistes, qu'ils avaient vigoureusement repoussés loin de leurs murs, quoique Carrier fasse de leur ville le repaire des Vendéens et leur plus puissant arsenal. Ils s'étaient couverts de glorieuses blessures en combattant pour la liberté et pour la république, et pour les décourager, Carrier les traite d'aristocrates et de rebelles; il est impatient d'y faire naître quelqu'émeute qui puisse justifier le massacre et le pillage, auquel il a projetté de livrer cette ville riche et populeuse; pour y réussir, il sème par-tout des germes de division; il rend une partie des citoyens suspecte à l'autre, afin de les forcer à s'entre-

déchirer ; et d'armer le citoyen indigent contre celui à qui son industrie a procuré plus de moyens de subsister. Il entrave les subsistances, sous prétexte de les faire payer moins cher ; mais en effet pour amener une disette, à la faveur de laquelle il puisse travestir le cri du besoin en celui de révolte, et déclarer alors cette ville en état de rebellion ; car c'est le vœu qu'il a manifesté plus d'une fois. Mais la patience des fidèles Nantais, et leur constant amour pour la République, a toujours fait échouer ce projet.

Nantes n'existe que par son commerce, qui porte ombrage aux Anglais. Carrier attaque les commerçans ; il les dépouille d'une partie de leur fortune ; les jette dans les cachots pour les livrer ensuite aux exécuteurs des fusillades et des noyades, ou les envoyer au tribunal révolutionnaire.

Le peuple de Nantes, qui s'étoit montré des premiers dans la révolution, jouissait du précieux avantage d'être gouverné par des magistrats de son choix et dignes de sa confiance. Carrier les accable d'outrages, lorsqu'ils se présentent devant lui, soit pour lui donner des avis utiles à la chose publique, soit pour lui demander des subsistances pour le peuple. Et Carrier se dit Représentant du Peuple et l'ami de la Révolution ! Il se plaint que la sentinelle, qui était à sa porte, n'ait point passé la bayonnette à travers le corps d'un Officier Municipal, qui vient demander du pain pour sa commune. Nantes vit-elle jamais un seul

Intendant des rois, qui se soit permis de telles menaces, même contre un simple particulier ? C'est la réflexion qui devait naturellement se présenter à l'esprit des nouveaux républicains, qu'on voulait fatiguer et ramener à l'empire d'un seul.

On l'avertit qu'un convoi important courait risque d'être enlevé par l'ennemi, et son escorte massacrée, comme la chose arriva effectivement; et pour récompenser de cet avis utile, il lève son sabre sur la tête de celui qui le lui donne, afin que personne ne s'avisât désormais de lui suggérer des mesures, qui pussent contrarier les vues secrettes de sa politique. S'agit-il de moyens surs d'enlever aux rebelles leur chef et tout son état-major? La députation, qui lui offre ce moyen, est aussi maltraitée, que si elle se fût présentée à Charette lui-même. Et Carrier nous dira qu'il songeait sérieusement à éteindre la guerre de la Vendée, quand je vois qu'il fait jetter dans les cachots des Officiers Municipaux, qui viennent l'avertir qu'avec cinq ou six cens hommes, il peut ramasser tous les traîneurs de l'armée rebelle, qui n'avaient pas voulu passer la Loire ! Charette en eût-il donc fait davantage ?

Tandis qu'il laissait ainsi échapper une partie considérable de l'armée royale, il fusillait des magistrats en écharpe qui venaient au-devant des colonnes républicaines. Charette en eût-il usé autrement ? N'était-ce pas avertir ceux qui auraient été tentés de les imiter, qu'il n'y avait de sûreté pour eux que dans la révolte? C'était dans les mêmes vues perfides, qu'il faisait massacrer sur leurs champs de paisibles cultivateurs, dont

les uns avaient mis bas les armes, et d'autres ne les avaient jamais prises ; afin qu'ils sussent qu'il n'y avait de salut pour eux que dans les camps de nos ennemis ? Ces mesures féroces étaient bien celles d'un homme, qui s'indignait de ne pas trouver en contre-révolution tous les pays où il passait, et qui par tant de moyens vexatoires avait cherché à y amener la nombreuse population de Nantes.

Paraît-il dans les sociétés populaires ? C'est pour y tuer la liberté par le despotisme qu'il y exerce, ne s'y montrant jamais que le sabre à la main et la menace à la bouche, et pour y dicter ses volontés en maître. La terreur qui suit les pas des tyrans, l'y accompagne ; et cette terreur est pour tous les citoyens, même pour ceux qui jouissent de la réputation du plus pur patriotisme, au point qu'on devint suspect à Robespierre lui-même, qui en fait de tyrannie ne voulait pas de rival. Un jeune agent des mesures révolutionnaires, qui n'était pas, sans doute, dans les secrets, se plaint qu'à Nantes, on n'ose, ni parler, ni écrire, ni même penser ; que l'esprit public est mort, et que la liberté n'existe plus ; que Carrier a mis la terreur à l'ordre du jour contre les patriotes ; que l'ancien régime paroît y renaitre, et que la guerre civile semble couver au milieu de tant d'horreurs. S'il eût eu plus d'expérience, ce jeune républicain, il aurait apperçu, qu'il entrait dans les instructions de Carrier de forcer tous les citoyens de Nantes, quelle qu'eût été jusqu'alors la différence des opinions politiques, à faire une comparaison entre le nouveau régime et l'ancien, telle que tout

l'avantage restât à ce dernier. Il aurait du savoir que celui qui comprime les élans des véritables patriotes, n'est rien moins que patriote lui-même ; et que celui qui enchaîne la liberté de tous, est plutôt l'agent secret des rois, que celui de la République.

Tout ce qui tenait au régime républicain lui était odieux, et devait essuyer les outrages d'un homme vendu à la coalition des tyrans de l'Europe. Ici se sont des magistrats du peuple qu'il fait amener devant lui par la force armée ; là il les destitue, quand ils osent se souvenir qu'ils sont libres. Tantôt il les reçoit à coups de sabres, lorsqu'ils lui demandent des subsistances. Ailleurs, c'est un juge de paix qu'il outrage, et dont il veut jetter au feu le greffier, parce qu'il a voulu se renfermer dans les bornes de son devoir et ne rien faire contre la loi.

Les particuliers ne sont pas mieux accueillis que les magistrats du peuple, et le droit de pétition n'est qu'une occasion de plus pour ceux qui le réclament, d'essuyer des mauvais traitemens et des injures, soit du tyran, soit de son secrétaire ; car Nantes eût aussi son licteur Festius, comme son Verrès. Je ne rappellerai point les faits qui vous sont connus, je vous ferai observer seulement que Carrier ne s'est pas un instant écarté du plan qu'il avait à exécuter, c'est-à-dire, de faire détester la République et regretter le régime des rois.

Après avoir vu ce qu'il était par lui-même, considérons le dans les agens subalternes qu'il s'était choisis, et dont un des premiers, son agent le plus affidé,

avait vécu quatre mois chez les rebelles, en était connu, ne leur était pas suspect, de l'aveu de Carrier lui-même, puisqu'il crut, dit-il, pouvoir en faire son espion. C'est lui qui dirigea les mesures révolutionnaires qu'employait Carrier; cette circonstance n'est pas à négliger; et elle peut répandre de grandes lumières sur le motif de son choix; car un homme qui n'est pas suspect à mes ennemis, m'est étrangement suspect, ainsi que celui qui l'emploie.

Jettons aussi les yeux sur le caractère moral des autres agens dont s'était entouré celui qui ne trouvait pas d'hommes dignes de lui, ni dans les administrations, dont il avilissait à dessein, repoussait et battait les membres; ni dans les sociétés populaires, dont il souffletoit les députations; ni dans le comité révolutionnaire lui-même, tant qu'il ne fut pas à la hauteur de sa férocité; car il l'accuse quelque-tems de n'être pas assez révolutionnaire, et de ne pas couper assez de têtes. C'est un Fouquet; car ce nom semble devoir être par-tout flétri par le crime; ce sont des Gontier, des Chaux, des Grandmaison et autres brigands, qui ont été capables d'exécuter les ordres inhumains du tyran, qui aujourd'hui avouent leurs crimes, et qui fondent toute leur défense sur les ordres de Carrier, comme si le crime n'était pas toujours punissable dans celui qui le commet, quel que soit celui qui le commande. Eh bien, voilà ses confidens, voilà ses amis; car les tyrans n'en peuvent avoir d'autres. C'était à leurs fureurs qu'il livrait les malheureux Nantais, tandis que d'autres émissaires, à la tête de hordes révolutionnai-

res, allaient fusiller de paisibles habitans de campagne rassemblés dans une église. Témoin ce Batteux, que Carrier mit sous la protection spéciale de la République, et qu'il rendit à la liberté, quoiqu'un de nos collègues l'en eût privé, sur les réclamations motivées des communes qu'il avait pillées. C'est ici que vous voyez Carrier ordonner aux autorités constituées de désobéir à un Représentant du Peuple, et de méconnaître le caractère respectable dont il était revêtu. Et Carrier veut aujourd'hui qu'on respecte le sien, après qu'il l'a souillé de tant de crimes ! Il annonce même qu'il va dénoncer à la convention son collègue, parcequ'il a montré partout cette sagesse et cette humanité, qui doit présider à tous les actes d'un Représentant du Peuple, comme s'il ne devait sortir de notre sein, que des bêtes féroces et des Carrier. A quelle Convention croyais-tu donc appartenir, si celle dont les membres manifestent des principes de sagesse et de justice, ne sont pas tes collègues ? As-tu donc pensé que la France fût réduite à un tel excès de malheur, que toute sa Convention, comme l'aristocratie voudrait le faire croire, ne fût composée que de Carriers ? Si tu l'as cru quelquefois, sors enfin de ton erreur, aujourd'hui qu'elle t'accuse et qu'elle va punir tes forfaits, O nom sacré de République, c'est sous ta protection spéciale, que Carrier met un chef d'assassins ! Tes magistrats, tes généraux, tes soldats, sont tenus de lui faire un rempart de leurs corps ; et d'en garantir la conservation à la France au nom de Carrier. Dis-donc plutôt, Carrier, de t'en garantir la conservation à toi seul ; car la France n'a besoin d'autre garantie que de celle de sa liberté ; ou plutôt l'Europe

entière sait qu'elle n'en a pas besoin ; qu'elle se suffit à elle-même pour la défendre, et qu'elle la devra à ses vertus, et non aux crimes de Carrier et de ses pareils.

Il donnait à ses agens des pouvoirs illimités ; car Carrier ne connaissait point de limites au crime, et il soumettait à leur inquisition tyrannique tous les citoyens, afin de venger l'ancien gouvernement des reproches faits aux Sartine et aux Lenoir. C'est pour cela qu'il créa cette compagnie d'espions et d'assassins, connue sous le nom de compagnie de Marat, dont il payait si généreusement les crimes. Il mit la force publique entre les mains de ces hommes, contre lesquels seuls son usage est nécessaire dans un état bien reglé. Chaque soldat concentrant en lui seul toute la tyrannie de cette corporation de brigands, arrachait de leurs foyers, pour les jetter dans les cachots, tout ceux qu'il leur plaisait de regarder comme suspects et malveillans ; et vous savez quelle latitude par-tout a été donnée à ces mots par les soi-disans révolutionnaires. Dans Nantes, hors de Nantes, il n'y avait pas un point du Département, sur lequel ne pesât la tyrannie de Carrier et de ses agens sous le nom d'autorité nationale. Car quels forfaits n'a-t-on pas couverts de ce nom respectable dans toutes les parties de la France ?

Ce serait ici peut-être le lieu de vous représenter Carrier dans sa vie privée, dont le tableau ne démentît pas sa conduite publique, entouré de ses concubines et des satellites de ses fureurs, partageant ses momens entre les crimes de la débauche et ceux de l'assassinat, et marquant les victimes destinées à la mort, et celles qui devaient être déshonorées par ses

infâmes amours. Je pourrais vous rappeller des injustices commises à l'égard d'une malheureuse ouvrière, qui, après avoir travaillé long-tems pour lui, osa sollicitér un salaire et n'en reçut d'autre réponse, qu'une menace de la guillotine ; car le tyran des Nantais ne payait les services qu'on lui rendait, qu'autant qu'ils étaient des crimes. Mais les vices de l'homme privé n'entrent point dans mon plan ; c'est la marche contre-révolutionnaire de l'homme public, que je me suis proposé de suivre ; d'ailleurs ce qui serait pour un autre un sujet grave d'accusation, n'est dans Carrier qu'une légère tache en comparaison de ses autres forfaits. Non, Carrier ne veut point qu'on l'accuse de crimes ordinaires, c'est un privilège qu'il réclame et auquel il a droit, que nous ne prétendons pas nous-même lui refuser. Eh bien, parlons de ses fameuses noyades, de ses fusillades et des supplices atroces qu'il a imaginés, pour se faire un nom distingué dans l'histoire des brigands, qui de tems à autres ont effrayé l'univers par leur férocité. Je vais donc vous entretenir de ce que Carrier appelle des mesures de salut public, et de ses hauts faits. Si la manière dont j'en vais parler ne répond pas son attente et à celle de ses amis, qu'il ne m'accuse pas de chercher par jalousie, comme il le dit, de changer en cyprès ses lauriers. Grands dieux ! des lauriers à Carrier ! ils sont à nos soldats. Pour lui, pour ses pareils la nation n'a que des échafauds.

SECONDE PARTIE.

Jusqu'ici, je vous ai fait voir, citoyens collègues, comment

comment Carrier avait traité les républicains, qu'il s'était chargé de jetter dans le découragement, le désespoir et la révolte, afin de les forcer à revenir au régime royal, et d'en accepter les propositions lorsqu'elles leur seraient faites avec la paix, dont Nantes, pour son commerce, avait un si grand besoin. Voyons maintenant, comment il s'est conduit envers des royalistes qui auraient été tentés d'abandonner leurs chefs, de se réunir aux républicains, et d'essayer d'un gouvernement, qu'on s'était occupé de leur peindre sous les traits les plus hideux. Je vous ai déjà dit comment il avait fait fusiller de paisibles cultivateurs, qui jamais n'avaient pris part à la révolte, ou qui s'en étaient repentis, et des magistrats en écharpe, qui étaient venus au devant des colonnes républicaines. Parlons maintenant de ceux qui, revenus de leur égarement, songeaient à se ranger sous nos drapeaux, déposaient leur armes, et demandaient à verser leur sang pour la République, qu'ils avaient un instant méconnue. Leur démarche, si elle eût été accueillie, pouvait entraîner beaucoup d'autres rebelles à leur suite, et faire déserter les drapeaux de l'ennemi, sur-tout quand on sait que depuis long-temps, comme le disent Richard et Choudieu, les paysans commençaient à se rebuter de tant de fatigues, dont ils s'appercevaient que les chefs seuls tiraient tout le profit, murmuraient tout haut et désertaient en foule. Ce sont leurs propres expressions que je répète. Il était important pour leurs chefs, que tout espoir de retour vers la République leur fût ôté, et qu'ils fussent contraints

de défendre jusqu'à la mort le parti qu'ils avaient une fois embrassé.

Eh bien, Carrier, toujours fidèle à ses instructions, et aux conseils de son Lamberty, va rendre ce service à Charette. Un escadron entier de cavalerie ennemie, avec chevaux, armes et bagages, arrive à Nantes à la suite d'une amnistie. Carrier les fait aussitôt fusiller. Et Carrier ne concertait pas toutes ses opérations avec le plan de nos ennemis ? N'est-il pas évident à tout homme pensant, que volontairement et à dessein, il a contribué à éterniser cette guerre, en coupant tout retour vers nous aux révoltés ? Car enfin ces cavaliers venaient au nom de toute l'armée proposer de se rendre, et de livrer pieds et mains liés les chefs qui les avaient trompés. Ils demandaient que trois d'entr'eux seulement se détachassent pour aller porter la nouvelle de l'acceptation, et que les autres restassent en otage. Carrier sollicité par les corps constitués d'accepter l'offre, n'y répondit que par des outrages ; et Carrier nous dit qu'il voulait nous délivrer du fléau de cette guerre !

S'il punissoit ainsi ceux qui avaient osé déserter les drapeaux des royalistes, pour se ranger sous ceux des républicains, il ne fut pas plus humain à l'égard de ceux que le sort des armes avait fait tomber entre les mains de nos soldats, et qui n'avaient pas su mourir pour le roi et la religion. Une mort cruelle et des supplices, jusqu'ici inconnus, leur étaient réservés, sans distinction de l'innocent d'avec le coupable, sans reconnoissance et jugement préalable ; car c'était, aux yeux

de Charette et de Lamberty, un crime égal de n'avoir pas pris parti pour le roi, ou de n'être pas mort pour lui : il suffisait qu'on eût été amené par des hommes armés et pris dans le pays où les rebelles s'étaient établis, ni l'âge, ni le sexe, ni les lois bienfaisantes de la Convention ne peuvent sauver ces malheureuses victimes de l'horreur des supplices. Tout est noyé ou fusillé indistinctement : ainsi l'exigeait la politique cruelle des rois, qui veulent que les hommes ne naissent, ne vivent et ne meurent que pour eux. Il était important pour le succès de leurs projets, de faire croire à tous les Peuples du monde, qu'une race d'antropophages avait tout-à-coup succédé à cette Nation Française, dont toute l'Europe avait admiré la douceur des mœurs, tant qu'elle avait vécu sous des rois, et dont l'affreuse métamorphose était l'ouvrage du génie républicain. Le féroce Carrier remplissait à Nantes ce rôle, que d'autres jouaient à Lyon sur un théâtre plus grand et plus sanglant encore ; car le projet de détruire toutes nos grandes villes avait été arrêté dans les cabinets des tyrans de l'Europe, et sur-tout dans celui de Saint-James.

Delà cette correspondance d'exécutions semblables sur des villes populeuses et opulentes, sur lesquelles la foudre partait d'un seul centre, destiné bientôt à être détruit lui-même, au moment où la conspiration consommerait son dernier acte. Delà ces mesures exagérées, dont le but était de les pousser à la révolte, et d'exciter la juste indignation des véritables patriotes, que l'aristocratie en se ralliant autour d'eux ne manquerait pas de rendre suspecte, afin de forcer la Convention

à ces terribles vengeances, dont l'effet serait de la rendre odieuse elle-même à toute la France; car ne vous y trompez pas, citoyens collègues, vous avez toujours été en dernier résultat le but contre lequel se sont dirigés tous les efforts des diverses conspirations formées contre la république; parce que l'on savait qu'elle ne pouvait manquer de tomber avec ses fondateurs. Voulez-vous connaître ses véritables ennemis; jettez les yeux sur ceux qui en quelque lieu et à quelque époque que ce soit ont provoqué l'insurrection contre la représentation nationale. Voilà les agens des rois!

C'est pour arriver à ce but que Carrier, avant de venir aux Cordeliers conspirer contre vous, avait déjà, pour vous faire abhorrer, couvert les rives ensanglantées de la Loire de milliers de cadavres d'hommes, de femmes, d'enfans et de vieillards, qu'il avait fait précipiter au sein des eaux, afin de faire croire que la république naissante avait été jettée sur ces bords par la révolution, comme un de ces monstres dévorans, que souvent y vomit la mer dans les orages. Mais non, il ne réussira pas à vous déshonorer; je dois à votre gloire de rapporter ici les décrets sages t pleins d'humanité, que vous avez rendus sur le traitement à faire aux prisonniers. Sortez de vos tombeaux, ombres malheureuses, et venez ici nous rendre une justice à laquelle nous avons droit de prétendre; car beaucoup d'entre vous devraient vivre encore.

En effet nous avons dans notre décret du 10 Mai 1793, interprétatif de celui du 19 Mars même année, déclaré que les chefs et les instigateurs des révoltes seraient seuls

sujets à la peine portée par cette loi du 19 contre les rebelles ; cette peine était celle de mort, dans les 24 heures après que le fait aurait été reconnu et déclaré constant par une commission militaire. Quant aux femmes, aux enfans et aux vieillards, voici encore quelles sont les dispositions de la loi rendue le 1 août de la même année sur les rebelles de la Vendée. Voici ce qu'on lit article 8.

« Les femmes, les enfans, les vieillards, seront conduits dans l'intérieur. Il sera pourvu à leur subsistance et à leur sûreté, avec tous les égards dus à l'humanité. » Entends-tu, Carrier, avec tous les égards dus à l'humanité ? De quel droit foules-tu en même tems aux pieds et les décrets de la Convention, et les lois sacrées de l'humanité ? Je sais que cette sage disposition contrariait encore tes instructions ; car c'était donner à la république des ôtages, qui tôt ou tard lui auraient ramené ceux à qui les gages de leur tendresse étaient chers, et tu voulais qu'ils fussent réduits à la cruelle nécessité de venger leur mort. La politique de la Convention ne s'accordait pas, il est vrai, avec la tienne, ni avec celle des rois ; mais elle s'accordait avec nos intérêts, ou plutôt avec ceux de la justice et de l'humanité.

En effet, vous aviez senti, citoyens collègues, tout l'empire qu'a le prestige religieux sur les femmes, sur les enfans et les vieillards. Vous avez eu pitié d'un sexe faible, d'un âge tendre ou caduc. Vous n'avez voulu frapper, que ceux qui opposaient des armes et des bras nerveux à à vos phalanges républicaines. Pourquoi, Carrier, viens-tu te jetter entre la patrie et ses enfans égarés, et élèves-tu entre eux et elle des monceaux de cadavres

140.

qui les empêchent de pouvoir jamais se rapprocher ? Pourquoi portes-tu le désespoir et la rage dans les bataillons ennemis, quand le repentir peut encore nous y faire rencontrer des frères ? Pourquoi légitimer leurs erreurs, et rendre invincibles leurs haines ? Car jamais ils n'eurent de motifs plus forts pour nous haïr et nous combattre. Oui, Carrier, j'aime le peuple, à quelque point qu'on l'égare. Je garde toute ma haine pour ceux qui le trompent, et dussiez-vous, toi et tes pareils, m'accuser ici de m'attrister sur le sort des pères, des femmes, des enfans, des habitans de la Vendée, puisqu'enfin la Convention elle-même a voulu les sauver, je t'accuse d'avoir été plus féroce que la victoire, et que le soldat qui dans la chaleur des combats les avoit épargnés. Je t'accuse d'avoir, par ces vengeances atroces et défendues par la loi, sacrifié nos braves frères d'armes qui ne faisaient point partie, sans doute, des dix mille prisonniers que tu dis avoir délivrés, et provoqué contre eux les horribles représailles, dont tu t'es plû à nous tracer le tableau, avec cette complaisance d'un homme qui aime à voir l'exemple de sa férocité se reproduire par-tout. Il semble que tu leur aies envié des supplices dont l'invention t'avait échappé. Mais non, Carrier, il ne te reste rien à leur envier.

Représentez-vous en effet, Citoyens Collègues, le tyran des Nantais sur ces gabarres ensanglantées, d'où il avoit fait précipiter dans les flots tant de malheureuses victimes, célébrant ses horribles orgies avec son comité révolutionnaire, venant y respirer l'odeur du sang et des cadavres qui se mêloit à celle des mets

les plus exquis, savourant le crime par tous ses organes, et rugissant d'amour dans les embrassemens timides des femmes infortunées qu'il avait crues dignes de ses regards, et qui passaient de ses bras dans ceux de la mort; car l'amour et ses jouissances forcées étaient payés du trépas : comme si Carrier eût senti lui-même qu'il falloit faire disparaître de la surface de la terre tout ce qui aurait pu conserver quelque germe d'un tel monstre. Représentez le vous ailleurs, ordonnant ce qu'il appellait des mariages républicains, lorsqu'il faisait attacher ensemble tout nuds de jeunes adolescens des deux sexes, sur le visage desquels on voyait la rougeur de la modeste innocence se mêler à la pâleur de la mort qu'ils allaient trouver bientôt au fond des eaux. Entendez au milieu des ténèbres de la nuit les cris lugubres et perçans de plusieurs milliers de ces malheureuses victimes de tout âge, de tout sexe, dont la plupart n'avaient été ni jugés, ni entendus, conduits à la mort, à la sombre lueur de funèbres flambeaux; nuds et liés deux à deux; passant de-là dans des batteaux qui s'entrouvraient; tendant en gémissant des bras supplians à leurs bourreaux qui les hachoient à coups de sabres, et tombant en détail et en lambeaux au sein des gouffres de la Loire, arrêtée dans son cours par des digues de cadavres!

Rois de l'Europe, reconnoissez là vos crimes; car vous seuls avez pu les commander. Si Carrier eût été l'homme de la république, il eût religieusement respecté nos décrets. Il eût cherché à distinguer dans cette foule de suppliciés l'innocent du coupable : n'y eût-il eu

742.

qu'un seul patriote, il l'eût soustrait à la mort et rendu à la patrie. Oui tu devais, Carrier, laisser vivre et croître pour la république, qu'un jour mieux instruits ils auraient défendue, ces jeunes enfans qui ne savaient encore qu'obéir à leurs pères, et dont un d'entr'eux demandoit avec une ingénuité attendrissante au bourreau, s'il allait lui faire bien du mal. Et quels enfans immolais-tu à la liberté, qui ne te demandait pas ce sacrifice, à la république dont les lois te le défendaient? Etoit-ce quelqu'un de ces rejettons de ces races antiques qui, en croissant, devoit un jour lui porter ombrage? De jeunes enfans de 13 à 14 ans, nés de pauvres cultivateurs ou de parens sans état! Etoit-ce là le sang qui devait féconder l'arbre de la liberté, qu'a planté le Peuple pour ses enfans? Et tu te dis, Carrier, l'ami du Peuple, de ce Peuple laborieux pour qui principalement est faite la Révolution, et contre lequel conspire, avec toi l'Europe conjurée!

Je sais que pour colorer tes crimes, à chaque chef d'accusation qu'on produit contre toi, tu opposes sans cesse le nom d'aristocrates, de rebelles, de conspirateurs, et que tu nous réponds que ce sont là les seuls hommes que tu aies punis.

Mais étoient-ils des conspirateurs ces enfans qui, renfermés au sein de leurs mères, périssoient avec elles dans les flots, quoiqu'un jugement qui prononçoit un sursis à l'exécution des mères, eût voulu soustraire à la mort ces victimes innocentes qui n'avaient point encore respiré l'air que tu souillais de ton souffle impur? Etaient-ils des conspirateurs ces hommes, au civisme

desquels toute une société populaire rend hommage, lorsqu'elle t'accuse d'avoir détruit un grand nombre de patriotes? car ce sont les expressions de la lettre que la société de Nantes écrit à celle de Tours, pour attester tes cruautés et tes fureurs contre-révolutionnaires. Diras-tu que les rebelles de la Vendée aient été seuls enveloppés dans tes noyades et dans tes fusillades? Mais toi-même, tu t'es vanté à Ancenis d'avoir fait fusiller et noyer une grande quantité de citoyens de Nantes, et tu exprimas le regret de n'avoir pas fait un plus long séjour à Rennes, afin d'en faire autant. Tu les appellais, il est vrai, des aristocrates, et tu les assimilais aux 130 Nantais que tu envoyais à Paris, et qui pourtant n'étaient pas destinés à y arriver, si ton collègue eût eu ton audace. Le Peuple de Paris, devenu sans doute tout-à-coup aristocrate, a applaudi au jugement qui a mis en liberté ces citoyens, que tu croyais bons à fusiller et à noyer sans jugement; car pour un tigre, tout est bon à dévorer. Jugeons par cet exemple de l'aristocratie des autres citoyens, qui n'ont pas été aussi heureux sur les rives de la Loire, que ceux-ci sur celles de la Seine.

Rappellerai-je aussi la noyade des 80 prêtres que la loi avoit condamnés à la déportation, et que tu chargeas Lamberty de submerger dans les eaux, à la suite d'une de tes orgies? Tu entendrais mal à calomnier, Carrier, si tu voulais ici m'accuser de fanatisme, moi qui hais tous les prêtres et sur-tout ceux qui te défendent, autant que je te hais, parce que, comme toi, ils sont les plus grands fléaux de l'humanité; mais enfin si je hais

144.

le prêtres, parce qu'ils trompent en politique comme en religion, j'aime la justice; et quand la loi n'a prononcé contr'eux qu'une simple déportation, pourquoi les punis-tu du dernier supplice? Que dis-je! tu insultes à leur malheur dans tes repas de débauches? Tu oses faire part à la Convention elle-même de ton coupable triomphe, que toutefois tu ne lui présentes que comme un évènement fortuit, tandis qu'il est l'effet d'un attentat prémédité de ta part. Car enfin les exécuteurs de tes ordres barbares, tes amis, ceux qui étaient à tes yeux les seuls patriotes de Nantes, et dont tu as pleuré la mort, t'ont hautement accusé. Quels témoins ne recuseras-tu pas, si tu rejettes le témoignage des acteurs même de ces scènes atroces, sur la tombe desquels tu as versé des larmes? Nieras-tu qu'ils fussent tes amis; et que quoique accusés de tes forfaits, ils aient néanmoins emporté au tombeau tes regrets?

Quand la loi avait elle-même décidé du sort de ces hommes, t'appartenait-il de le changer, et d'irriter le fanatisme par le spectacle de leur mort tragique? Mais je l'ai dit, citoyens, toutes ces mesures vexatoires entraient dans le vaste plan de contre-révolution, à l'exécution duquel Carrier, pour sa part, était chargé de travailler à Nantes. C'est ici qu'il est important de reporter votre esprit sur les circonstances dans lesquelles se trouvait la France, quand ces évènemens ont eu lieu. On venait d'attaquer indistinctement tous les prêtres, réfractaires et constitutionnels, le sort des premiers présageait déjà aux seconds ce qu'ils devaient

attendre. Le peuple craignait pour son culte et pour les prêtres qu'il s'était choisis ; les prêtres pour leur liberté et pour leur vie. Ce n'était point par les armes de la raison et par la force de la persuasion que l'on attaquait la superstition, mais par la violence et l'outrage ; et les auteurs de ces mesures atroces, plus propres à irriter le fanatisme qu'à l'éteindre, étaient liés avec Carrier. Il fallait imprimer en même-temps un grand mouvement à toutes les sectes religieuses, dont la réaction se portât ensuite sur la convention, qui ne paraissait pas s'opposer à ces mesures, qu'elle n'était pas assez forte pour contrarier. Les Vendéens acquéraient par là de nouveaux partisans, et leur passage au-delà de la Loire avait pour but principal de recruter leur armée de tous les fanatiques, que renfermaient la Bretagne et la Normandie, en même-temps qu'elle recevait des secours de l'Angleterre. Déjà des révoltes se manifestaient dans diverses parties de la France pour cause de religion ; elles s'étaient fait sentir jusques dans le voisinage de Paris, et sur les bords de la Marne. La Convention était entourée de tous les mécontentemens que sous son nom l'on avait fomentés. Le moment de frapper sur elle était arrivé ; et déjà Ronsin, revenu de Lyon, où il avait joué le même rôle que Carrier avait rempli à Nantes, avait annoncé que sous un mois, collègues, vous n'existeriez plus. Les cordeliers donnent le signal de l'attaque, et Carrier, couvert du sang des Nantais, y court voiler les droits de l'homme, qu'il avait tant de fois outragés ; il se mêle à ceux qui provoquent contre vous une

146.

insurrection, à laquelle vous n'avez échappé que par la suite de la lutte des chefs des divers partis, qui se disputaient d'avance le pouvoir qui leur resterait après votre chûte. L'attaque fut renvoyée à un autre tems; et le projet de votre destruction fut repris avec plus de fureur encore. Il aurait réussi enfin dans la nuit du 9 au 10 thermidor, si votre grand courage, des mesures promptes et vigoureuses, et sur-tout le génie de la France, qui protège votre liberté, n'eût encore fait échoué les complots des conjurés, dont les principaux acteurs ont péri, ou se sont heureusement assez montrés pour ne pouvoir échapper tôt ou tard à l'échafaud.

Depuis cette époque, on a cherché encore à reprendre le systême de terreur. Ses anciens agens n'en ont lâché qu'à regret les armes. Le volcan mal éteint a paru se rallumer. On a encore réveillé toutes les craintes, toutes les rivalités, toutes les haines, toutes les ambitions, pour rattacher les fils de la conjuration, et exciter la guerre civile dans Paris, C'est encore contre vous que les agens secrets de la ligue des rois ont dirigé les coups d'une conspiration composée des débris de toutes les anciennes, qui se réunnissent toutes les fois, qu'il est question de vous renverser, et qui ne se divisent, que lorsqu'il s'agit de décider à qui de ses agens restera l'autorité, et de s'assurer exclusivement le droit de traiter avec les tyrans, et de leur livrer votre liberté. Dans cette dernière conspiration, Carrier, par ses dangers n'a pas joué un des rôles les moins importans et les moins utiles

pour sauver enfin la République, en dessillant les yeux du Peuple. La chaleur que la reconnaissance ou la crainte a mise à défendre un homme, dont la voix du Peuple demandait à grands cris le supplice, a rendu suspects à ce même Peuple ceux qui sous un nom imposant autrefois pour les amis de la Liberté, le conduisaient insensiblement à la guerre civile, et par une suite nécessaire, à la servitude. C'est alors que, vraiement dignes du Peuple que vous représentez, vous avez montré à la Nation une Convention, qui n'était plus disposée à souffrir aucune autorité rivale de la sienne; et que vous avez véritablement pris les rênes du gouvernement.

Aujourd hui que nous appartenons tout à la fois à la Nation et à nous-mêmes, immolons donc à la Liberté un coupable, qui lui-même a immolé tant de milliers de victimes à la tyrannie, et qui a joué un rôle si atroce dans la conspiration, que les rois ont formée contre notre République. Que l'Europe entière apprenne enfin par son supplice, quel sort est reservé à tous ceux qui oseront comme lui, servir la ligue impie des tyrans. De quelque masque qu'ils se couvrent, nous les reconnaîtrons toujours à leurs crimes; car les grands crimes sont l'affreux privilège des rois et de leurs agens.

Ici on dira peut-être, que les accusations dirigées contre Carrier sont, sans doute, bien graves, qu'elles renferment des crimes incroyables, qu'on peut appeler des monstruosités dans le crime même; que pour lui seul la Nation devrait inventer des supplices nouveaux,

148.

s'il était effectivement coupable, mais qu'il s'en faut bien qu'il le soit. Que c'est un patriote ardent, un homme doux, humain, tel qu'il s'est dépeint lui-même, que l'aristocratie s'attache à calomnier et à perdre, et que la République pour cela même a le plus grand intérêt à conserver. Mais je le demande à ses défenseurs, par quels moyens prouve-t-on qu'un accusé est coupable? N'est-ce pas par des pièces signées et par des témoins? Eh bien! laquelle de ces deux sortes de preuves nous manque-t-il pour être convaincus du crime de Carrier? Il demande que l'on produise des ordres signés de lui. Eh bien! n'avons-nous pas deux ordres signés Carrier, par lesquels il commande, que des hommes, des femmes, des enfans soient suppliciés, sans jugement; quoique la Loi eût expressément ordonné, qu'il y aurait un jugement pour les hommes, et que les femmes et les enfans seraient traités avec tous les égards dus à l'humanité. N'existe-t-il pas au procès de Lamberty un ordre en vertu duquel ce vice-Carrier exécuta toutes ces affreuses noyades, qu'on impute avec raison à son maitre? Quoi! parceque cet ordre n'exprime pas qu'il ne servira qu'à exécuter tel crime précisément, mais qu'il est, pour ainsi dire, un bon général pour tous les forfaits que pourraient exécuter ses agens, Carrier en serait moins coupable?

Et à qui de nous Carrier fera-t-il croire, qu'il y eût dans Nantes, qu'il remplissait de la terreur de son nom, un homme assez hardi pour se permettre de pareils crimes, s'il ne les eût lui-même commandés?

Ignorait-il donc ce que tout Nantes savait? Et s'il le savait, pourquoi ne faisait-il pas une éclatante justice de ses agens infidèles, qui compromettaient ainsi l'autorité nationale? Pourquoi, aulieu de les en punir, les couvrait-il de toute sa protection, célébrait-il avec eux des orgies, buvait-il à la santé des malheureux qu'ils avaient noyés, et s'enorgueillisait-il des noyades de Nantes, comme étant son propre ouvrage, comme il le fît dans un souper à Ancenis? Pourquoi s'indigna-t-il de la punition que Nantes tira après son dèpart des auteurs de ces forfaits, s'il ne les avait pas lui-même commandés; pourquoi donna-t-il des larmes à leur mort et menaça-t-il Nantes d'une destruction totale, pour avoir fait périr les seuls patriotes qui existassent dans cette ville? Car Carrier n'appelle patriotes que ceux qui lui ressemblent. Produisez, nous dit Carrier avec une stupidité féroce, tel ordre spécial que j'ai donné pour telle noyade en particulier, aulieu de l'ordre général que je donnai pour autoriser tous les crimes de Lamberty mon ami? Quoi, Carrier, parceque nous n'avons pas en main l'ordre spécial, que Néron, que tu feras oublier, donna pour faire noyer sa mère, en croirons-nous moins la voix de tout le Peuple Romain, qui l'attestait alors, et les écrivains qui en ont consigné le témoignage, sur-tout quand ce fait se lie à tous les autres actes du Carrier des Romains, et que nous voyons qu'il honore de sa confiance Anicet, qui la noya, et à qui il continua son amitié dans la suite, au point de le charger encore de faire périr Octavie.

150.

Quant aux preuves qui se tirent des témoins, en fut-il jamais de plus nombreuses, de plus fortes, de plus concordantes entre elles et avec la voix publique de toute une ville, de tout un Département? Tu appelles des vendéens, des chouans, tous ceux qui déposent contre toi. Eh bien! conviens donc avec moi, que tu n'avais pour conseillers, pour amis, pour confidens, et pour exécuteurs de tes ordres, que des vendéens et des chouans; car ce sont tes amis, les compagnons de tes orgies, les exécuteurs de tes ordres, ces membres du comité révolutionnaire, qui te servaient si bien, et à qui tu donnais toute ta confiance, qui t'accusent aujourd'hui. Appelles donc aussi des chouans, des vendéens, tous les membres de la société populaire de Nantes, qui attestent à celle de Tours, tous les crimes que la renommée t'imputait. Appelles donc aussi des chouans, des vendéens, les membres de cette Commission militaire, qui jugeait jusqu'à 200 vendéens par jour, et les envoyait au supplice. Quoi! parcequ'un homme aura des renseignemens plus sûrs sur tes crimes; parcequ'il en aura été ou le complice et l'exécuteur, ou la victime, il ne sera pas reçu à déposer contre toi? Jamais Verrès s'avisa-t-il de rejetter le témoignage des Siciliens, parcequ'ils avaient tous à se plaindre de lui, et qu'il les avait dépouillés de leurs biens, ou suppliciés? Quels témoignages parurent faibles à ses juges, si ce n'est les témoignages d'estime, que lui donnaient certaines villes, qu'il avait protégées et associées à ses brigandages, et qui ne purent jamais balancer ceux

151.

des villes qui avaient à s'en plaindre? Quoi! parceque tu m'auras outragé, je serai le dernier homme qu'on doive entendre contre toi?

D'après tant de témoignages réunis, avons-nous pu un instant, Citoyens Collègues, balancer de venger la république, la liberté, l'humanité toute entière, contre laquelle Carrier a si constamment et si atrocement conspiré? S'il en est parmi nous qui aient cru d'abord pouvoir prendre sa défense avant l'impression et la distribution des pièces qui constatent ses crimes, on doit sans doute le leur pardonner; mais une persévérance plus longue auroit pu les rendre eux-mêmes suspects de complicité, ou d'un aveuglement que rien ne pourroit expliquer ni excuser. Mais non, je me trompe; loin de m'opposer à ce que Carrier trouve encore des défenseurs, je desire au contraire que tous ses amis se montrent; car la république a un grand intérêt à les connaître. Quant à ceux qui ont été de bonne foi, je les inviterai encore une fois à réunir sous un même point de vue la masse imposante des preuves de toute nature, de témoignages de toute espèce, fournis par des hommes de toute classe, de tout état, de toute opinion politique, par ses propres amis, ses confidens, ses agens: et si tout cela ne suffit pas encore, je les inviterai à observer l'accord parfait qui existe entre tous les divers crimes qui lui sont imputés, et son naturel féroce; car c'est de son caractère même que doit sortir la vraisemblance qui rendra croyables tant de forfaits. Regardez donc ses traits, son teint livide, mêlé de sang et de bile, ses yeux renfoncés; ou plutôt pé-

A 2

nétrez plus avant, dans cette ame tygresse : je vais vous la faire voir dans toute sa laideur et sa férocité ; je n'ai pour cela qu'un seul trait à vous citer.

Un de nos collègues le rencontre cet été, quittant le Boulevard avec un air de dépit. Il lui en demande la cause. C'est, qu'il avait regret de n'avoir pas eu un canon chargé à mitraille, pour balayer la foule des citoyens paisibles qui se promenaient dans un beau jour. S'il parlait ainsi à Paris, où il n'exerçait aucune autorité, que devait-il faire à Nantes, où il avait entre ses mains toutes les armes de la tyrannie? Peuple Parisien, l'entends-tu ? Eh bien ! Voilà l'homme a qui on te propose de faire un rempart de tes corps. Cette seule expression n'est-elle pas l'interprète de la haine que tous les rois de l'Europe ont vouée a cette Cité, pour avoir été le berceau de la Révolution ? Ce mot seul n'est-il pas le signalement du plus forcené des contre-révolutionnaires, tel que je me suis chargé de vous le peindre ?

D'après ces considérations, je conclus à ce que Carrier soit traduit au Tribunal révolutionnaire, pour avoir été constamment l'agent du plan de contre-révolution, qui tendait à renverser la République, en la rendant, si affreuse, qu'elle fît regretter à tous les Français l'empire des rois, et qu'elle les disposât à recevoir un maître, lorsqu'on lui offrirait la paix à ce prix, et qu'il n'y aurait plus un seul citoyen, qui n'eût à se plaindre du nouveau gouvernement.

De l'Imprimerie d'ANJUBAULT, rue Honoré, n.° 20.